



# REUNION DU COMITE SYNDICAL MARDI 19 DECEMBRE 2023

Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 RAPPORT DE PRESENTATION

Au regard des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et les éléments de rémunération avec une présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Ce rapport a pour vocation de :

- présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,
- et d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Il est l'occasion de mettre en lumière certains éléments bilanciaux et de discuter des orientations budgétaires - au regard des prévisions de ressources à moyen terme - qui préfigureront les priorités du budget primitif.

La présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

### CONTEXTE GENERAL ET PRIORITES DU BUDGET

Compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, ce budget s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement organisé autour de l'activité principale du SDE 82, le réseau d'électrification basse tension, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, incluant, en outre, des projets de dissimulation de réseau.

Au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, ce budget assure également un soutien financier aux communes dans leurs projets d'éclairage public (entretien, travaux, rénovation, réduction des nuisances lumineuses), les accompagne pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la production de certificats d'économie d'énergie. Un service dédié de Conseillers en Energie Partagé est mis en place pour accompagner les communes dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques et la mise en œuvre de plans d'actions d'amélioration de la performance énergétique.

En 2023, l'activité du SDE 82 a sensiblement évolué avec la modification de ses statuts intégrant une nouvelle compétence optionnelle dite « éclairage public » : à ce titre, la structure, par le biais d'un marché public, a engagé, à destination des communes, de nombreux diagnostics préalables à la décision de transfert de compétence et s'est dotée d'un nouvel outil, de gestion, à savoir une plateforme logicielle web pour la gestion du patrimoine éclairage public et des réseaux (SIG inclus).

Par ailleurs, le SDE a abouti dans son projet de création d'une société d'économie mixte locale, SOÉLIA, dont l'objet est de porter des projets de sites de production d'énergie à partir de sources renouvelables, au capital de laquelle le SDE 82 a décidé de participer à hauteur de 3,5 millions €.

Pour 2024, suivant la volonté des membres du comité syndical, le SDE 82 poursuit sa mission de détection et géoréférencement des réseaux sensibles pour le compte des communes, assure l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques, accompagne les communes dans leurs projets de rénovation énergétique. Il s'engage dans des projets structurants axés sur des orientations stratégiques nouvelles, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique (réalisation

d'études de faisabilité photo voltaïque et chaufferie biomasse). Enfin, du fait de la modification de ses statuts, le SDE a vocation à assumer dorénavant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public réalisés sur le territoire des communes du département qui auront consenti au transfert de compétence.

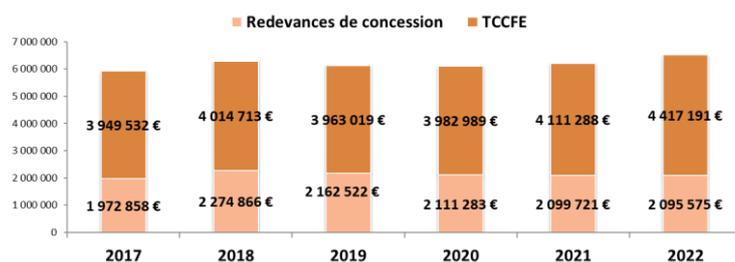
Précision : à ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif dès connaissance, notamment, des dotations du CAS FACE pour l'exercice 2024. En outre, l'exercice budgétaire 2023 n'étant pas clos, les données relatives à l'exercice en cours - présentes dans les tableaux et graphiques - restent estimatives.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les recettes ➔ 9 452 480 €

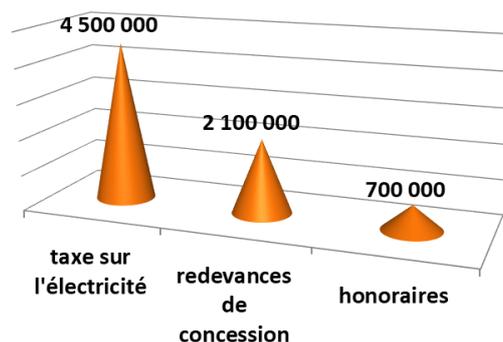
Pourvoyant 78 % des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, la **Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité** (réformée en 2023 dans son mode de gestion), les **redevances de concession** (dites R1 et R2) et les **produits de services (honoraires)** sont estimés globalement à **7 300 000 €**.

#### Evolution des deux principales recettes de fonctionnement



Source : comptes administratifs 2017 – 2022

#### Recettes 2024



Dans les orientations 2024, sont également inscrits en recettes :

- les aides apportées par l'ADEME et la FNCCR (programmes ACTEE) dans les actions de développement des énergies renouvelables ainsi que le service CEP (conseillers en énergie partagé) pour un montant global estimé à 1 210 475 €
- le produit de la vente de certificats d'énergie (126 000 €)
- les recharges payées par les usagers et les participations communales perçues au titre de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques (184 000 €)
- la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange (200 000 €)
- la participation des communes à la maintenance des installations d'éclairage public transférées au SDE (140 000 €), aux études de faisabilité photo voltaïque (90 000 €), au service CEP (35 000 €), au marché de géo référencement des réseaux (37 000 €)
- la fraction des chèques-déjeuner financée par les agents et les régularisations comptables marginales sur déclarations de TVA et prélèvements à la source (20 005 €).

Au niveau des opérations d'ordre, la reprise des subventions transférables (financement des bornes de recharge pour véhicules électriques par l'ADEME et LES communes) génère une recette de 110 000 €.

### Les dépenses ➔ 7 111 285 €

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont les suivantes :

#### ➤ Charges à caractère général : 1 985 580 €

Rappel du montant prévisionnel 2023 : 1 688 230 €

Ce poste regroupe :

- les achats et fournitures courants pour 301 200 € incluant le coût des consommations d'électricité du bâtiment du SDE et des bornes de recharge pour véhicules électriques (250 000 €)
- les charges et services extérieurs pour 1 665 080 € qui, d'une part, sont destinés à la gestion courante de la structure et son activité (contrats d'entretien et maintenance, contrôle des installations, assurances, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de concession électricité et gaz, actions de communication, publications, formations et déplacements, ...) et participent, d'autre part, au financement de différents projets portés par le SDE 82 :
  - en cours : supervision, exploitation, maintenance et gestion monétique des bornes de recharge pour véhicules électriques, géo référencement des réseaux sensibles, diagnostics énergétiques

axes sur la transition énergétique : étude de faisabilité photo voltaïques sur les toitures et bâtiments publics existants, audits énergétiques dans le cadre du programme ACTEE fonds chêne, études de faisabilité chaufferie biomasse, contrôle des travaux réalisés dans le cadre des opérations standardisées d'économie d'énergie

- en lien avec la prise de compétence « éclairage public » : diagnostics préalables au transfert de compétence, suivi des DT/ DICT. DT/ DICT, maintenance des installations.

En dehors de ces nouveaux projets, l'objectif reste la maîtrise des charges à caractère général, notamment par l'optimisation de la fonction achat au sein du SDE 82 (consultation systématique selon 3 devis, renégociation des contrats en cours, analyse financière et technique exhaustive et détaillée des propositions et négociation en procédure adaptée).

- les impôts et taxes pour 19 300 € (enregistrement à la conservation des hypothèques des conventions de servitude, taxes foncières, taxe d'aménagement, redevance d'archéologie, cartes grises).

#### ➤ Charges de personnel : 2 258 500 €

Rappel du montant prévisionnel 2023 : 2 211 500 €

Au-delà de l'effet induit par le Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale projetée pour 2024 s'appuie sur un effectif total de 40 agents occupant des emplois permanents à temps complet. Actuellement, quatre postes sont à pourvoir. Pour le détail, il convient de se porter à la rubrique ci-après.

#### ➤ Subventions : 810 200 €

Rappel du montant prévisionnel 2023 : 238 560 €

Elles sont versées au profit :

- des communes dans le cadre des contrats d'entretien d'éclairage public en cours d'une part et, d'autre part, du programme financé par la FNCCR (ACTEE) et l'ADEME (pour un total de 783 200 €)
- du Fonds de Solidarité pour le Logement (27 000 €).

#### ➤ Autres charges : 427 005 €

Rappel du montant prévisionnel 2023 : 428 500 €

L'enveloppe prévisionnelle englobe le reversement aux communes de Montech et Nègrepelisse, classées en régime urbain depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 97 % du produit de la TCFE, soit 340 000 €. Le reste est ventilé entre les indemnités et frais de mission des élus, la contribution obligatoire au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et la provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

#### ➤ Dotations aux amortissements : 1 630 000 €

Rappel du montant prévisionnel 2023 : 1 420 000 €

L'augmentation est consécutive à l'intégration des bornes de recharge pour véhicules électriques installées dans le cadre du plan de relance (FACE) et à l'amortissement des subventions d'éclairage public versées aux communes dont le montant 2023 s'élève à 1 800 000 € (politique transitoire en faveur des communes urbaines).

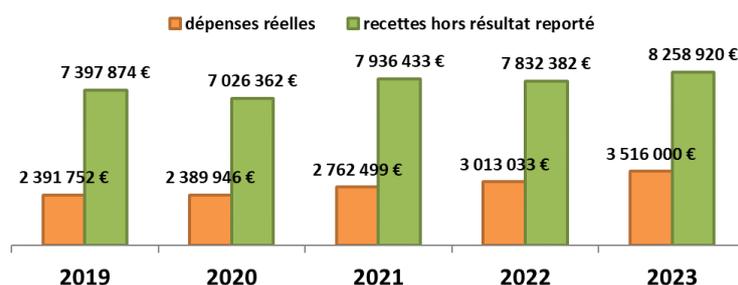
Compte tenu désormais d'un amortissement au prorata temporis (instruction budgétaire et comptable M57), les dotations aux amortissements nécessiteront d'être ajustées en cours d'année au gré des acquisitions et cessions. En outre, le montant prévisionnel sera fortement impacté par l'intégration de la valeur des installations d'éclairage public qui seront intégrées au patrimoine du SDE par la voie de la mise à disposition, au fur et à mesure des transferts de compétence consentis par les communes.

## EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont stables avec des ressources principalement assises sur la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité et les redevances de concession ou indexées sur les travaux réalisés en investissement (honoraires de maîtrise d'œuvre).

En dépenses, la section de fonctionnement connaît une progression sensible depuis ces dernières années dans la mesure où, en réponse aux choix stratégiques de la structure, elle supporte de nombreux projets initiés par le SDE 82 en faveur des communes (cf. charges et services extérieurs) ou dans le domaine de la transition énergétique.

### Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement



Source : comptes administratifs 2019 – 2022  
2023 : estimation sur exercice en cours

**NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENETTEMENT**

Le SDE 82 n'a pas d'emprunt.

**EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL**

En 2024, le SDE 82 devrait s'appuyer sur un effectif de 41 agents.

**Temps de travail :**

La mise en œuvre des 1607 heures annuelles ainsi que les autres dispositifs (journée de solidarité, temps partiel, heures complémentaires et supplémentaires, télétravail) ont été arrêtés par délibérations du 29 septembre 2021.

Du point de vue de l'accomplissement du temps de travail, le bénéfice de temps partiels est accordé, sur la base des autorisations actuelles, à raison de 3 agents à 90% et 1 agent à 80%.

**Evolution prévisionnelle des effectifs :**

Cinq recrutements sont en cours :

- 2 sur 2023 au titre des vacances d'emplois :
  - Conseiller.ère en énergie partagé (service Transition énergétique)
  - Assistant.e de gestion administrative (service Evaluation des politiques publiques)
- 3 sur 2024 au titre des créations d'emploi :
  - Chargé.e de projets de chaleur renouvelable d'emploi (service Transition énergétique)
  - Chargé.e de mission de chaleur renouvelable d'emploi (service Transition énergétique)
  - Assistant.e de gestion administrative (service Evaluation des politiques publiques)

**Structure des effectifs au 31 décembre 2023 :**

Nombre d'agents sur emplois permanents : 36  
Filière administrative : 18 / technique : 17 / emploi fonctionnel : 1  
Fonctionnaires : 30 / contractuels : 6  
Catégorie : 6 A / 12 B / 18 C  
Sexe : 21 femmes / 15 hommes  
Moyenne d'âge des agents : 43 ans

**Informations complémentaires :**

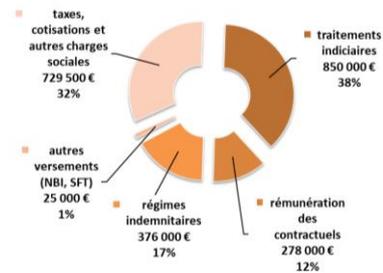
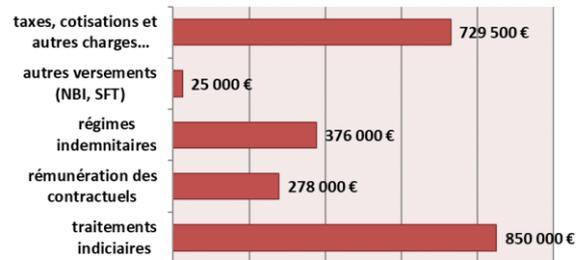
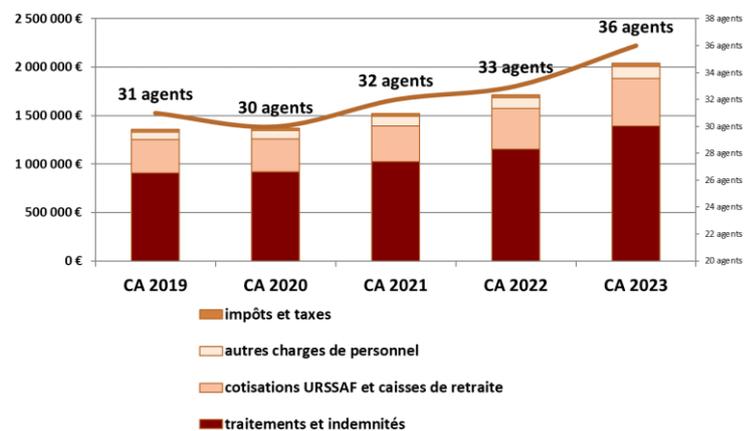
Nombre d'heures supplémentaires rémunérées :

2020	2021	2022	2023 (provisoire)
187	120	163	160

Montant brut des bonifications indiciaires versées :

2020	2021	2022	2023 (provisoire)
4 519 €	4 795	4 694	4 169

Avantages en nature accordés : le SDE 82 possède actuellement un parc de 12 véhicules, dont un véhicule de fonction (montant de l'avantage en nature déclaré en 2022 : 2 031 €) et onze véhicules de service qui sont mis à disposition des agents dans le cadre restrictif de l'exercice de leurs missions.

**Charges de personnel  
Prévisions budgétaires 2024****Structure des dépenses de personnel :****Charges de personnel et effectifs**

Source : comptes administratifs 2019 – 2022  
2023 : estimation sur exercice en cours

Précision : les autres charges de personnel comprennent, outre les charges patronales, assurance du personnel et médecine du travail, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents, les titres de restauration et la cotisation au Comité National d'Action Sociale.

**Evolution des dépenses de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement :**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)
<b>Charges de personnel (chapitre 012)</b>	1 355 802	1 370 600	1 518 873	1 712 088	2 051 000
<b>Part dans les dépenses réelles de fonctionnement</b>	57%	57%	55%	57%	58%

**Evolution en % des charges de personnel par poste de dépense :**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)
<b>impôts et taxes</b>	5%	-17%	15%	13%	31%
<b>traitements et indemnités</b>	5%	1%	11%	13%	21%
<b>cotisations URSSAF et caisses de retraite</b>	1%	-2%	10%	13%	16%
<b>autres charges de personnel</b>	-28%	21%	10%	11%	12%
<b>TOTAL</b>	1%	1%	11%	13%	19%

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le projet de budget 2024 entend maintenir un objectif ambitieux d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Ainsi, la section d'investissement, s'appuie, pour l'estimation du programme d'investissement 2024, sur la reconduction des financements alloués en 2023 (CAS FACE, Enedis, Département) ainsi que sur les taux et modalités de participation déterminées par les différentes politiques adoptées par le comité syndical.

**Les dépenses d'investissement prévisionnelles ➔ 15 162 710 €****↳ Les programmes de travaux**

Les programmes de travaux sont estimés à **13 097 700 €**.

Ce montant n'intègre pas les restes à réaliser 2023 ni la réévaluation éventuelle des programmes antérieurs. Ces données financières figureront dans le projet de budget primitif 2024.

A ce jour, les dotations du CAS FACE au titre des programmes de travaux d'électrification rurale 2024 ne sont pas connues. Néanmoins, dans l'hypothèse d'un maintien à niveau quasi équivalent des financements alloués en 2023, le programme d'investissement, au stade du débat d'orientations budgétaires, peut être appréhendé selon les conjectures décrites ci-après, par nature de travaux (honoraires inclus).

Programmes de travaux	Enveloppes et financements
<b>Renforcements :</b> <b>4 206 600 €</b> Ces travaux visent à l'amélioration de la qualité de la distribution, à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation.	<b>3 580 000 €</b> au titre du <b>sous-programme Renforcement des réseaux</b> financé par le <b>CAS FACE</b>  <b>206 300 €</b> au titre du <b>programme spécifique départemental</b>  ① Sur ces programmes, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.  <b>Enveloppe supplémentaire de 420 300 € financée sur fonds propres du SDE 82</b> , destinée à pourvoir au financement de dossiers très urgents ou ceux liés à des activités, non identifiés et donc non retenus au stade de la programmation initiale.
<b>Sécurisations :</b> <b>2 390 000 €</b> Ces programmes sont exclusivement réservés aux travaux de résorptions de fils nus, sensibles aux aléas climatiques, dans le cadre d'actions de sécurisation.	<b>2 390 000 €</b> au titre du <b>sous-programme Sécurisation des réseaux</b> financé par le <b>CAS FACE</b>  ① Sur ce programme, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.

**730 000 €** au titre du **sous-programme Enfouissement** financé par le **CAS FACE**

**242 600 €** au titre du **programme spécifique départemental**

**Dissimulations :**  
**1 660 100 €**

Ces travaux visent la réduction de l'impact visuel des réseaux sur leur environnement conjuguée à la sûreté d'alimentation.



① Sur ces programmes, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus, à raison de 68 % pour le CAS FACE/ Département et 12% pour les communes.

**687 500 €** dans le cadre des programmes **Environnement rural et Environnement urbain** financés par **Enedis** (article 8 du Cahier des Charges de Concession)

① Sur ces programmes d'effacement de réseau, le SDE 82 perçoit un subventionnement de la part d'Enedis à hauteur de 40 % du montant HT des travaux honoraires inclus (plafonné à 250 000€/an) auquel s'ajoute une participation des communes au taux de 12 % (communes rurales) ou 35% (communes urbaines).

**Extensions :**  
**2 232 700 €**

Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité – nécessaire à l'alimentation des nouveaux usagers – comprend une partie « branchement » et une éventuelle partie « extension » (lorsque le réseau n'arrive pas en limite de propriété).



Le SDE 82 n'a pas recours au sous-programme Extension du CAS FACE pour le financement de ce type d'opération. En effet, il a fait le choix de consacrer l'intégralité de ce sous-programme aux opérations de renforcement par transfert de dotation.

① Le financement est partagé entre les communes, les abonnés et Enedis au titre de la Part Couverte par le Tarif (40%).

**Eclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDE :**  
**888 300 €**

L'enveloppe est créée dans le cadre de la prise de compétence éclairage public en vue de la création, le renouvellement ou la modernisation de réseau



Ce programme est financé par les communes, déduction faite d'une prise en charge du SDE à raison de :

- 40% pour les communes rurales avec un plafond de 100 000 € HT de travaux par an
- 13 % pour les communes urbaines avec un plafond de 308 00 € HT de travaux par an.

**Opérations sous mandat :**  
**950 000 €**



**500 000 €** au titre des travaux d'**éclairage public**

(Pour les communes n'ayant pas transféré la compétence, ce sont désormais exclusivement des travaux liés à des opérations sur le réseau d'électrification rurale)

**150 000 €** au titre des travaux liés à la **fibres optique**

**300 000 €** au titre des **réseaux de chaleur**

① S'agissant d'opérations pour compte de tiers, le financement est intégralement supporté par les structures mandantes (communes, syndicat mixte).

**Autres travaux :**  
**770 000 €**



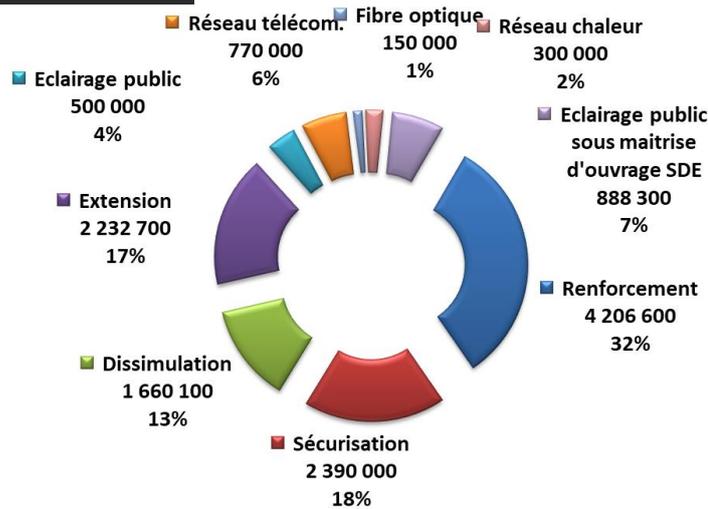
**770 000 €** pour les **réseaux de télécommunications**

(Travaux de génie civil de communication réalisés lors des opérations d'effacement de réseaux ou en application de l'article L49 du code des postes et des communications électroniques)

① Le financement de ces opérations spécifiques est assuré par les communes, à hauteur de 50% ou 100% du montant TTC des travaux, honoraires inclus (selon mutualisation ou non de la RODP) et par Orange (à raison de 10 €/ml).

Précision : les programmes financés par le CAS FACE doivent être réalisés sous 4 ans à compter de la notification des aides et alimentent, de fait, le plan pluriannuel d'investissement du SDE 82 qui intègre, en outre, chaque année, les restes à réaliser des programmes antérieurs.

## Budget travaux 2024



### Les autres dépenses d'investissement

Elles sont consacrées :

- aux subventions versées aux communes sur leurs travaux d'éclairage public (celles qui n'ont pas transféré la compétence), de rénovation ou de réduction des nuisances lumineuses et la vente de certificats d'économie d'énergie : 1 479 000 €
- à la poursuite du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (bornes de recharge rapides et accélérées) : 47 000 €
- au programme d'équipement du SDE 82 (logiciels, mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, outillage technique, études dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment du SDE ) : 263 700 €
- aux études non suivies d'exécution : 50 000 €
- aux titres annulés sur exercices antérieurs (essentiellement les participations aux travaux d'extension) : 40 000 €
- à l'achat d'action de la SPL AREC : 310 €
- aux opérations d'ordre (reprise sur subventions transférables et intégration des études suivies d'exécution) : 185 000 €.

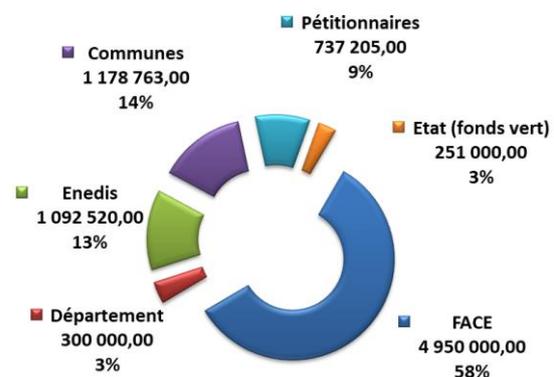
### Les sources de financement 11 197 844 €

Pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité, le SDE 82 est susceptible de bénéficier de **subventions et de participations** à hauteur de **8 509 488 €**, en provenance de ses différents financeurs institutionnels.

Les autres sources de financement se décomposent ainsi :

- Opérations sous mandat : 950 000 €
- Participations au programme de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques (communes) : 12 000 €
- FCTVA : 21 356 € (pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, la TVA est récupérée par voie fiscale)
- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements et intégration des études suivies d'exécution) : 1 705 000 €.

### Participations sur travaux 2024



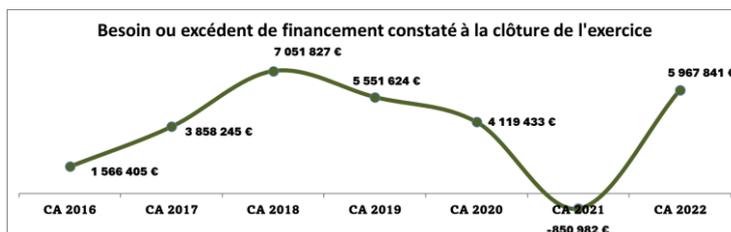
Des ajustements financiers interviendront lors de l'élaboration du budget primitif 2024 en fonction d'une part, des résultats 2023 et du report des restes à réaliser et, d'autre part, de la position connue des financeurs sur les grands projets (arrêtés d'attribution).

**EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL**

Pour financer les investissements, le SDE 82 devra prévoir, sur son budget 2024, un **financement complémentaire**, par prélèvement sur la section de fonctionnement estimé à ce stade des prévisions (hors report du résultat antérieur et restes à réaliser) à **3 964 866 €**.



D'un point de vue rétrospectif, sur la base des comptes administratifs des exercices antérieurs, après constatation du solde d'exécution et intégration des restes à réaliser, on constate de larges fluctuations au niveau du besoin de financement, induites essentiellement par le niveau annuel de réalisation en travaux, en corrélation avec la date de recouvrement des différentes demandes de financement.



Source : comptes administratifs 2016 – 2022

**EVOLUTION PREVISIONNELLE DU NIVEAU D'EPARGNE**

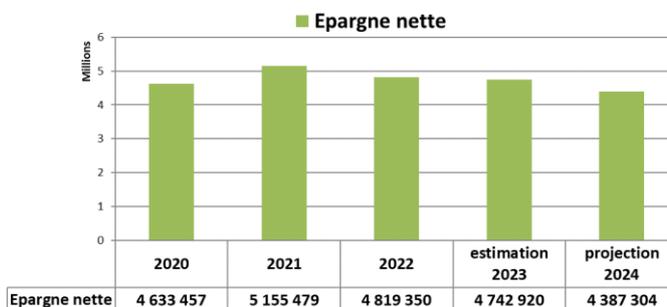
Partant d'un montant excédentaire de plus de quatre millions d'euros, le niveau d'épargne confirme la capacité de la structure à assurer la constitution pérenne de l'autofinancement destiné à pourvoir aux investissements, notamment les programmes pluriannuels de travaux.

Pour 2024, à ce stade des prévisions, 90% de cette capacité d'autofinancement sera absorbée par la couverture du besoin de financement estimé à 3 964 866 €.

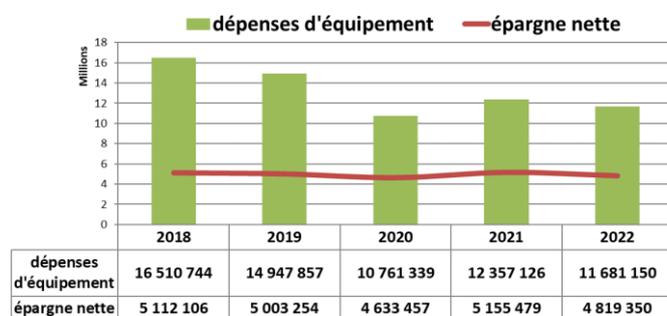
Le reliquat disponible permettra de financer la nouvelle politique mise en place en matière d'éclairage public avec le dispositif de transfert de compétence et le maintien de l'aide financière apportée aux communes (prise en charge par le SDE de 40 % des travaux, subventionnement des projets de rénovation et de remplacement des sources énergivores).

En termes de projection, on relèvera que l'implication du SDE 82 dans de nombreux projets, dont des actions de maîtrise de l'énergie en faveur des communes (audits énergétiques, études faisabilité Enr,) laisse présager, dans les années à venir, une diminution sensible de sa capacité d'autofinancement.

**Evolution de la capacité d'autofinancement**



Source : comptes administratifs 2020 – 2022  
2023 : estimation sur exercice en cours



Source : comptes administratifs 2018 – 2022